

Publié le 31/01/2025

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
16.01.2025  
Date d'affichage  
16.01.2025

Nombre de conseillers :  
Présents 32  
Titulaires 30  
Suppléants 2  
Pouvoirs 8  
Votants 40  
  
Quorum 23

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Laurence MAUREY, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Daniel BUISSON, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Absents: MM. Eric DUVAL, William HERFORT et Stéphane CASTEL.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

### Délibération n° 2025 / 13

**Objet : Tourisme - Aménagement du nouvel office de tourisme communautaire : sollicitation de la DETR/DSIL**

Afin de pouvoir solliciter une subvention de l'Etat pour l'aménagement du nouvel office de tourisme communautaire, il convient de délibérer une demande de DETR/DSIL à hauteur de 40 % des dépenses estimées. Le montant total estimatif provisoire de l'opération s'élève à 628 399 € HT. La demande de subvention portera sur les thématiques « valorisation de l'offre touristique » et « rénovation thermique de bâtiments publics ».

Il est rappelé qu'une demande de subvention est également en cours auprès du Département du Calvados.

Les dépenses prévisionnelles concernent l'achat (226 000 €), les études, diagnostics et frais divers (68 000 € HT) et les travaux (334 399 € HT).

Les montants totaux des recettes liées aux subventions attendues pourraient couvrir jusqu'à 80 % des dépenses.

Mme de GIBON demande s'il est nécessaire de garder les WC à tous les niveaux et autant de salles de réunion.

Il est précisé que la tuyauterie étant déjà en place, il n'y a pas de WC à déplacer. Concernant les salles, le RDC sera consacré à l'accueil du public, le 1<sup>er</sup> étage à une salle de réunion et un bureau pour le personnel et le dernier étage à leur salle de repos.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL à hauteur de 40 % des dépenses prévisionnelles, soit 251 359,60 €.

↳ Sollicite toutes autres subventions éligibles.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Alexandra LEPINAY



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*